

28 JAN, 2021

PRÉFECTURE DE L'AIN

Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial

Bourg-en-Bresse, le 18 janvier 2021

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

Affaire suivie par : Mme Fabienne De Sousa

Tél. : 04 74 32 78 56

Courriel : fabienne.desousa@ain.gouv.fr

**Madame la présidente
France Nature Environnement Ain**

**44, avenue de Jasseron
01000 BOURG EN BRESSE**

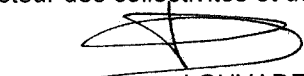
Madame la présidente,

Par courrier reçu en préfecture le 14 janvier 2021, vous attirez mon attention sur l'existence d'un dépôt de déchets sur les parcelles n° 2713 à 2730 situées sur la commune de BOYEUX SAINT JEROME.

Je vous informe que, suite à la pétition des habitants de Châtillon-de-Cornelle sur le sujet dont j'ai été destinataire le 9 juin 2020, j'ai adressé le 17 novembre 2020, un courrier au maire de BOYEUX SAINT JEROME pour l'informer que ce dépôt illégal de déchets relevait de son pouvoir de police de maire (articles L 2212-1 et 2212-2 du code général des collectivités territoriales) et qu'il lui revenait de mettre fin à l'existence de ce dépôt illégal de déchets en vertu de ses pouvoirs de police.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma meilleure considération.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur des collectivités et de l'appui territorial,


Arnaud GUYADER

Copie pour information :

☛ au chef de l'unité départementale de l'Ain – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes (inspection des installations classées)